

Ludothèque Municipale de Fronton

RÈGLEMENT INTERIEUR

Ce texte développe les points importants relatifs aux modalités de fonctionnement de la ludothèque et ses règles de vie.

Nous attachons une grande importance à faire de ce lieu un espace culturel privilégié, dans lequel convivialité et partage seront valorisés par le support ludique.

La ludothèque est un service public, accessible à tous, sans discrimination d'aucune sorte. C'est un lieu de culture, de découverte, de formation et d'éducation.

Objectifs de la ludothèque

La ludothèque est un lieu de rencontres et d'animations autour du jeu, de découvertes, de conseils, où le jeu est maître des lieux pour le public le plus large.

La structure est un lieu de prêt ;

De nombreuses Animations sont organisées en-dehors de la ludothèque (CAJ, ALSH, ALAE, Collège)

Modalités de fonctionnement

INSCRIPTION

- Elle est familiale et obligatoire.
- Elle est valable un an de date à date.
- Toute personne ou collectivité devra être à jour de sa cotisation et présenter sa carte lors de chaque emprunt.
- Être adhérent permet d'emprunter gratuitement.
- Toute fiche d'inscription signée par l'adulte responsable atteste que « la règle du jeu » est comprise et acceptée par tous les membres inscrits.

EMPRUNT DE JEUX

- Les adhérents peuvent emprunter jusqu'à 2 jeux par famille, pour 3 semaines.

Règle d'or : Tout jeu emprunté est vérifié au départ par l'adhérent, tout jeu retourné est vérifié par la ludothèque.

- Les jeux doivent être rapportés complets, propres et en bon état.
- Si malheureusement une pièce est égarée, le signaler et la rapporter dans les meilleurs délais : un arrangement peut être possible en cas de perte.
 - remplacement par une pièce équivalente
 - commande de la pièce manquante par l'adhérent ou facturation
- Toute détérioration devra être signalée et, selon l'importance, le jeu sera réparé par nos services, ou remplacé par l'emprunteur (facturation).
- Aucune réparation ne doit être effectuée sur les jeux par l'emprunteur.
- La ludothèque n'est en aucun cas responsable des conséquences dommageables pouvant résulter de l'usage des jeux prêtés.
- Les piles ainsi que les consommables sont à la charge des adhérents.
- Les jeux signalés par une gommette sont exclus du prêt.

JEU SUR PLACE

- Pour les enfants de moins de 10 ans, la présence de l'un des parents ou d'un adulte est obligatoire. Les mineurs sont toujours sous la responsabilité de leur parent ou adulte référent ayant signé leur fiche d'inscription.
- Les adultes sont présents pour accompagner l'enfant dans le jeu et s'impliquer, lui expliquer les règles de vie de la salle, et l'aider à ranger le matériel utilisé.
- L'activité de jeu doit respecter les activités parallèles des autres adhérents de la médiathèque (niveau sonore acceptable, ne pas courir).
- Dans l'intérêt de l'enfant ou du jeune, il est souhaitable d'adapter le temps de jeu sur place.
- Pour un meilleur fonctionnement de l'espace ludique, tout jeu utilisé et/ou joué dans la ludothèque doit être soigneusement vérifié et rangé par l'adhérent.
- Il est interdit de téléphoner, de manger et de boire dans la ludothèque

ANIMATIONS EXTÉRIEURES

- Les intervenants de la ludothèque ont pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'activité.
- Les participants mineurs restent sous la responsabilité de leurs adultes référents au moment de l'animation.